

CONVENTION D'APPLICATION DÉLOCALISATION DE DIPLÔME

Master PSYCHOLOGIE

**PARCOURS PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET MEDIATIONS
THERAPEUTIQUES PAR L'ART**

ENTRE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR, FRANCE

ET

UNIVERSITÉ D'ÉTAT UKRAINIENNE MYKHAYLO DRAHOMANOV, UKRAINE

ET

**INSTITUT INTERNATIONAL DE PSYCHOLOGIE DES PROFONDEURS, UKRAINE
(INSTITUT PRIVE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR)**

Conformément à l'accord-cadre de coopération signé par Université Côte d'Azur, l'Université d'État ukrainienne Mykhaylo Drahomanov et l'Institut International de Psychologie des Profondeurs en vigueur,

Compte tenu du transfert des formations de niveau Master de l'Université Nice Sophia Antipolis vers l'Université Côte d'Azur à partir du 1er septembre 2018 ;

Conformément à la volonté des institutions concernées de consolider les coopérations existantes et de renforcer les relations entre les partenaires pour la mise en œuvre d'un cursus délocalisé dans le domaine de psychologie ;



Vu

Les normes en vigueur dans les pays concernés ;

Vu

Le statut et Réglementation sur l'organisation du processus éducatif à l'université en Ukraine ;

Vu

Le Règlement des Études de l'Université Côte d'Azur ;

Université Côte d'Azur (France), représentée par le Président, Pr. Jeanick Brisswalter, sise 28, avenue Valrose, Parc Valrose, Grand Château, BP 2135, 06103 Nice Cedex 2, FRANCE

et

Université d'État ukrainienne Mykhaylo Drahomanov (Ukraine), représentée par le Vice-recteur aux affaires internationales, Professeur Volodymyr G. Lavrynenko, sise 9 rue Pyrogova, Kyïv 01601, UKRAINE

et

Institut International de Psychologie des Profondeurs (Ukraine), représentée par le Recteur, Professeur Sviltana G. Uvarova, sise 16 rue Lavrska, Kyïv 01015, UKRAINE
ont convenu et établi ce qui suit :

PRÉAMBULE

Objectifs de la création de ce Master délocalisé

La présente coopération a pour vocation d'assurer la formation en psychopathologie et psychanalyse des étudiants ukrainiens, tout en assurant un transfert progressif des connaissances aux enseignants ukrainiens. Elle s'inscrit dans la suite des collaborations établies par le Pr. Serge Lesourd d'Université Côte d'Azur depuis 2004 (colloques, supervisions).

Le présent accord a pour objet d'assurer la continuité du Master délocalisé à l'Institut International de Psychologie des profondeurs depuis 2009.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des rapports franco-ukrainiens en matière d'enseignement et de recherche.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD

La présente convention fixe les principes généraux de la mise en place et les modalités de réalisation du diplôme délocalisé de Master en Psychologie de l'Université Côte d'Azur au sein de l'Institut International de Psychologie des Profondeurs (Ukraine) avec l'appui de l'Université d'État ukrainienne Mykhaylo Drahomanov (Ukraine).

Les étudiants ukrainiens participant à ce programme avec succès se verront délivrer :

- le Diplôme de Master PSYCHOLOGIE, parcours « Psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art » par Université Côte d'Azur

ARTICLE 2 – GESTION DU PROGRAMME

La gestion du programme incombe :

Pour Université Côte d'Azur :

- responsable du parcours Niçois : professeur Jean-Michel Vivès, (courriel : Jean-Michel.VIVES@univ-cotedazur.fr)
- responsable du parcours Kyïvois : Thierry Bisson (MCF HDR), (courriel : thierry.bisson@univ-cotedazur.fr)

Pour Université d'État ukrainienne Mykhaylo Drahomanov :

- Iryna Bulakh, Directrice de la faculté, (courriel : i.s.bulakh@udu.edu.ua)

Pour Institut International de Psychologie des Profondeurs :

- Sviltana G. Uvarova, Rectrice, (courriel : rector@pa.org.ua)

Les responsables de la coopération fourniront régulièrement, et au plus tard à mi-parcours, un bref rapport d'activité à chaque partenaire.

Les partenaires seront informés de tout changement du responsable qui surviendrait pendant la durée de validité de l'accord.

ARTICLE 3 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce programme délocalisé est dispensé à des étudiants résidant en Ukraine, sous la responsabilité et le contrôle d'Université Côte d'Azur en collaboration avec les partenaires ukrainiens.

Le Master de psychologie fonctionne comme les Masters français avec une sélection pour l'entrée en M1. L'objectif est d'assurer aux étudiants une spécialisation dans la discipline en les initiant à mener une réflexion scientifique sur un objet de recherche. Les étudiants sont amenés à adopter une méthodologie de recherche adaptée pour répondre à une question, qu'elle soit fondamentale ou plus appliquée, à se confronter au milieu socioprofessionnel dans le cadre de stages en première et deuxième année. Il s'agit de les sensibiliser aux activités de recherche les plus poussées et les plus récentes via des enseignements spécifiques en lien avec les activités de recherche de l'équipe pédagogique mais aussi via la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche intégrant une réflexion thématique et clinique dans la spécialité. Enfin, une formation spécifique de haut niveau en français est proposée tout au long du Master de façon à doter les étudiants de toutes les connaissances et compétences nécessaires pour accéder et participer à une recherche de niveau international.

Adossement recherche: Ce Master s'inscrit dans l'offre de formation de l'EUR HEALTHY d'Université Côte d'Azur, et prend appui sur le laboratoire LAPCOS (Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Clinique, Cognitive et Sociale EA 7278), plus précisément sur les axes 1 « Perception et Espace » et 2 « Santé : du bien naître au bien vieillir » ainsi que sur l'Ecole Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales (ED86).

Dans le cadre de leur collaboration, les partenaires mettront en œuvre les activités suivantes :

- Réalisation commune des enseignements
- Coopération dans la construction des programmes
- Échanges de programmes d'enseignements
- Amélioration de l'organisation et de la formation à et par la pratique
- Échanges d'enseignants-chercheurs et d'étudiants
- Organisation conjointe de conférences et symposiums
- Échanges de publications à caractère scientifique

ARTICLE 4 – SÉLECTION ET ADMISSION EN MASTER

1. L'admission en première année se fait au regard du niveau requis pour l'entrée dans ce programme (niveau équivalent ou supérieur à la Licence en Psychologie). Une seule cohorte est constituée avec les étudiants venant de toutes les institutions universitaires ukrainiennes et deux institutions partenaires.

2. Les candidatures sont recevables du 30 mars au premier septembre.
3. Un dossier rédigé en ukrainien et en français doit être déposé sous forme papier, comportant :
 - Une fiche de candidature (fournie par l'Institut de Psychologie des Profondeurs qui centralise les inscriptions) ;
 - Un CV de l'étudiant ;
 - Les notes académiques du parcours antérieur ;
 - Une lettre de motivation ;
 - Un projet de recherche (entre 4 et 8 pages, bibliographie incluse).
4. La commission d'admission franco-ukrainienne propre au Master, prévue pour tous les étudiants, présélectionne les candidats et, si nécessaire procède à une audition de ceux-ci. Elle est composée du responsable du Master niçois "Psychologie Clinique et Médiations Thérapeutiques par l'Art", par le responsable du parcours kyïvois et par le recteur de l'Institut International de Psychologie des profondeurs.
5. L'admission est prononcée par la commission d'admission. Les candidats, une fois avertis, disposent d'un délai d'un (1) mois pour procéder au dépôt des pièces nécessaires à l'inscription administrative à Nice auprès du partenaire responsable de la gestion en Ukraine.
6. L'inscription administrative des étudiants sera réalisée par le Service de scolarité du Campus Carlone d'Université Côte d'Azur sur la base des pièces transmises directement par le partenaire sous couvert du coordinateur responsable de la coopération à Nice.

Le nombre maximal d'étudiants est fixé à 25 par année.
7. L'admission en deuxième année est conditionnée aux résultats et à la présentation d'un projet de recherche validé par le jury d'enseignement.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants des partenaires ukrainiens sont inscrits administrativement et pédagogiquement auprès du Campus Carlone d'Université Côte d'Azur pour suivre les enseignements du Master de Psychologie, Parcours Psychologie clinique et médiation thérapeutique par l'art, qui auront lieu à Kyïv (Ukraine).

L'Institut International de Psychologie des Profondeurs est chargée de collecter pour le compte d'Université Côte d'Azur (**UniCA**) les frais de scolarité qui comprennent :

- Les droits nationaux établis chaque année par un arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français (fixés à 250 € pour l'année universitaire 2024-2025) ;
- Les droits spécifiques d'un montant de 360 € correspondant aux frais d'organisation et aux frais pédagogiques supplémentaires engendrés par l'activité : gestion administrative, suivi pédagogique, examens etc.

Ces frais de scolarité seront versés par l'Institut International de Psychologie des Profondeurs à Université Côte d'Azur, chaque année universitaire, selon la liste des étudiants admis en Master fournie par le Coordonnateur du programme d'Université Côte d'Azur et sur présentation de la facture d'Université Côte d'Azur.

Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte d'Université Côte d'Azur suite à la réception de la facture et selon les références bancaires transmises par les Services financiers d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 6 – ORGANISATION DES ÉTUDES

- Les enseignements correspondent à ceux dispensés à Université Côte d'Azur, sous réserve des aménagements proposés dans le programme joint en Annexe pédagogique, et suivent le règlement relatif aux modalités de contrôle des connaissances adopté par cette université.
Le contenu et l'organisation des études sont placés sous la responsabilité du ou des responsables pédagogiques du programme de diplôme délocalisé.
- Les enseignements sont dispensés en présentiel à l'Institut International de Psychologie des Profondeurs, ou par e-learning, par les enseignants des trois partenaires, conformément au programme annexé à cet accord. Durant la deuxième année du Master, un temps de travail en France (Nice) peut être organisé sous forme d'une session en France ou de stages.
- Pour assurer ce programme de formation, les partenaires :
 - collaborent dans l'échange des programmes d'enseignements ;
 - travaillent à améliorer l'organisation et la formation à et par la pratique ;
 - s'engagent à transmettre les documents de recherche et pédagogiques nécessaires pour le cursus du Master, et pour cela il est mis en œuvre une politique d'utilisation des nouvelles technologies d'information et d'enseignements ;

2. Les candidatures sont recevables du 30 mars au premier septembre.
3. Un dossier rédigé en ukrainien et en français doit être déposé sous forme papier, comportant :
 - Une fiche de candidature (fournie par l'Institut de Psychologie des Profondeurs qui centralise les inscriptions) ;
 - Un CV de l'étudiant ;
 - Les notes académiques du parcours antérieur ;
 - Une lettre de motivation ;
 - Un projet de recherche (entre 4 et 8 pages, bibliographie incluse).
4. La commission d'admission franco-ukrainienne propre au Master, prévue pour tous les étudiants, présélectionne les candidats et, si nécessaire procède à une audition de ceux-ci. Elle est composée du responsable du Master niçois "Psychologie Clinique et Médiations Thérapeutiques par l'Art", par le responsable du parcours kyïvois et par le recteur de l'Institut International de Psychologie des profondeurs.
5. L'admission est prononcée par la commission d'admission. Les candidats, une fois avertis, disposent d'un délai d'un (1) mois pour procéder au dépôt des pièces nécessaires à l'inscription administrative à Nice auprès du partenaire responsable de la gestion en Ukraine.
6. L'inscription administrative des étudiants sera réalisée par le Service de scolarité du Campus Carlone d'Université Côte d'Azur sur la base des pièces transmises directement par le partenaire sous couvert du coordinateur responsable de la coopération à Nice.

Le nombre maximal d'étudiants est fixé à 25 par année.
7. L'admission en deuxième année est conditionnée aux résultats et à la présentation d'un projet de recherche validé par le jury d'enseignement.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants des partenaires ukrainiens sont inscrits administrativement et pédagogiquement auprès du Campus Carlone d'Université Côte d'Azur pour suivre les enseignements du Master de Psychologie, Parcours Psychologie clinique et médiation thérapeutique par l'art, qui auront lieu à Kyïv (Ukraine).

L'Institut International de Psychologie des Profondeurs est chargée de collecter pour le compte d'Université Côte d'Azur (**UniCA**) les frais de scolarité qui comprennent :

o les enseignements et les examens ont lieu en langue ukrainienne, française et éventuellement anglaise.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

7.1 Conditions générales d'évaluation des étudiants

1. L'évaluation des étudiants s'effectue par un examen terminal portant sur les différents enseignements (Cf. détail dans le programme joint). Toute absence à un contrôle continu est sanctionnée par la note zéro.

2. La compensation est intégrale par année entre les UE et entre les semestres (sauf exception relative à la note moyenne du mémoire, voir §7 de l'article 7.1).

3. Une UE est acquise quand la moyenne est égale ou supérieure à 10 (sauf exception voir §7).

4. Un semestre est acquis (30 crédits ECTS) lorsque que l'étudiant obtient une moyenne de 10 (sauf exception relative à la note moyenne du mémoire, voir §7 de l'article 7.1).

5. Une année de Master est acquise (60 ECTS) quand la moyenne est égale à 10.

6. Le Master est acquis (120 ECTS) lorsque chacune des deux années est acquise (pas de compensation entre année). La moyenne générale du Master est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des notes.

7. Une note inférieure à la moyenne au mémoire de première et de deuxième année de Master ne peut être compensée.

7.2. Modalités des examens

1. Deux périodes d'examen sont organisées une à la fin de chaque semestre

2. L'absence à un examen de contrôle entraîne la défaillance de l'étudiant et l'élimination du candidat pour le semestre quels que soient par ailleurs ses résultats.

3. En l'absence de session 2 de rattrapage, l'enseignant qui assure des enseignements en contrôle continu intégral (CCI) peut organiser un examen de rattrapage pendant la session 1. Pour les enseignements en contrôle terminal (CT), l'enseignant peut organiser un rattrapage uniquement pour une absence dûment justifiée.

7.3. Jury de délibération

1. Le jury de délibération, établi au sein d'Université Côte d'Azur et se tenant à l'Institut International de Psychologie des Profondeurs, invitera à participer aux délibérations les enseignants-chercheurs des établissements partenaires en Ukraine en tant que membres pédagogiques.

2. Le président du jury est désigné par le Président d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 8 - CONDITIONS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DÉLOCALISÉ

Le financement des activités de coopération faisant l'objet de cet accord sera assuré par l'Institut International de Psychologie des Profondeurs eux-même ou au moyen d'autres sources qu'il devra trouver.

L'Institut International de Psychologie des Profondeurs est chargé par les partenaires d'assurer la gestion administrative et financière du Master en Ukraine. Pour ce faire, il perçoit les droits d'inscription au Master versés par les étudiants ukrainiens et prend en charge toutes les dépenses liées au fonctionnement du Master (rémunération des enseignants, transports et hébergements des enseignants, traductions, etc.)

L'Institut International de Psychologie des Profondeurs est également chargé de reverser la part revenant à Université Côte d'Azur au titre des frais de scolarité conformément à l'article 5.

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les parties déclarent avoir été informées et acceptent que la fourniture, la collecte ou tout autre traitement de données à caractère personnel soit réalisé exclusivement afin de répondre à des finalités se rapportant au cadre de l'accord et limité à la durée d'exécution de la convention.

Les traitements devront se conformer au règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016) dans son champ d'application ainsi qu'aux législations nationales respectives de chaque partie.

ARTICLE 10 - DURÉE ET VALIDITÉ DE L'ACCORD

L'accord prend effet à la date d'apposition de la dernière signature. Il est établi pour une durée de 5 ans conformément à l'accord-cadre en vigueur et couvrira les années universitaires suivantes : 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2028-2029.

A l'expiration de cette période, les parties pourront renouveler leur coopération par la conclusion d'un nouvel accord, sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

Toute modification de la présente convention donne lieu à la signature d'un avenant entre les partenaires concernés conformément aux règles en vigueur.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les partenaires acceptent le principe que toute contestation de l'accord ou de ses engagements formels, spécialement dans le cas d'une dénonciation unilatérale justifiée par une négligence ou une absence de performance, soit réglée à l'amiable en ayant recours à la médiation ou la conciliation. Les parties s'engagent sérieusement et loyalement à trouver ces moyens pour résoudre tout différend.

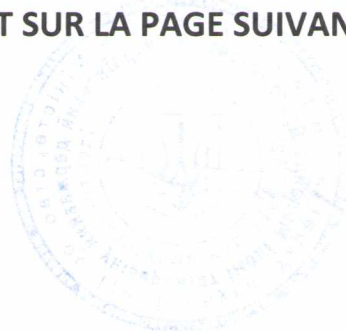
Si le litige persiste, la partie la plus diligente peut porter le litige devant la juridiction compétente du lieu de siège de l'Université délivrant le diplôme.

ARTICLE 12 – DIVERS

Cet accord est rédigé en ukrainien et français, en trois exemplaires originaux. En cas de désaccord sur l'interprétation de la présente convention, la version française fait foi.

Le présent accord comporte l'annexe pédagogique relative au programme du Master.

SIGNATURES SUIVENT SUR LA PAGE SUIVANTE



SIGNATURES

Kyiv, le 21.10.2024

Nice, le 21.11.2024

Institut International de Psychologie des
Profondeurs



Svetlana G. UVAROVA
Rectrice

Université Côte d'Azur



Université Côte d'Azur
Le Président
Jeanick BRISWALTER

Jeanick BRISWALTER
Président

Université d'État ukrainienne Mykhaylo
Drahomanov



Volodymyr G. Lavrynenko
Vice-recteur aux affaires internationales

Programme pédagogique du Master

Organisation du Master en termes d'UE et de crédits européens et Mesures de contrôle des connaissances

L'ensemble des travaux doivent être rédigés dans une des trois langues suivantes : Ukrainien, Français, Anglais. Dans le cas d'une rédaction en Ukrainien un résumé conséquent doit être présenté en français et annexé au travail

Parcours : Psychologie clinique et médiation thérapeutique par l'art délocalisé à Kyïv

1ère année de Master

1^{er} semestre

| UE DISCIPLINAIRES | | | | | |
|---|------|-------------------------------------|-----------|-----------|---------------------|
| Intitulé UE (précisez si obligatoire) / PARCOURS | ECTS | Intitulé des matières | Heures CM | Heures TD | Capitalisable (O/N) |
| Langue Vivante Etrangère 1 (Français) | 3 | | | 12 | O |
| Bases et Méthodes 1 | 6 | Entretien et observation | 24 | 18 | O |
| | | Méthodes de la psychologie clinique | 12 | | O |
| | | Déontologie et Pratiques | 12 | | O |
| Introduction historique et théorique aux médiations | 3 | | 12 | 12 | O |
| Psychopathologie adulte 1 | 3 | | 12 | 12 | O |

| | | | | | |
|-----|----|--------------------------------|----|----|---|
| PPR | 15 | TER | | 12 | O |
| | | STAGE ET ANALYSE DE PRATIQUE 1 | | 12 | O |
| | 30 | | 72 | | |

1ère année de Master

2^{ème} semestre

| UE DISCIPLINAIRES | | | | | |
|--|------|--------------------------------|-----------|-----------|---------------------|
| Intitulé UE (précisez si obligatoire) / PARCOURS | ECTS | Intitulé des matières | Heures CM | Heures TD | Capitalisable (O/N) |
| Langue Vivante Etrangère 2 (Français) | 3 | | | 12 | O |
| Bases et Méthodes 2 | 6 | Examen psychologique | 24 | 24 | O |
| | | Epistémologie | 12 | | O |
| Psychopathologie adulte 2 | 3 | | 12 | 12 | O |
| Institution et pratique psychologique | 3 | | 12 | 12 | O |
| PPR | 15 | TER | | 12 | O |
| | | STAGE ET ANALYSE DE PRATIQUE 2 | | 12 | O |
| | 30 | | 72 | | |

2ème année de Master

1^{er} semestre

| UE DISCIPLINAIRES | | | | | |
|---|-------------|--|------------------|------------------|----------------------------|
| Intitulé UE (précisez si obligatoire) / PARCOURS | ECTS | Intitulé des matières | Heures CM | Heures TD | Capitalisable (O/N) |
| Enseignements transversaux S4 | 3 | Langue Vivante Etrangère | | 12 | O |
| | | Séminaires | | 12 | O |
| Pratiques et modélisations de la médiation | 6 | | 16 | 24 | O |
| Psychopathologies et médiations 2 | 3 | | 16 | 16 | O |
| Médiation et nouvelles technologies | 3 | | 8 | 25 | O |
| PPR Stage et recherche 1 | 15 | Analyse des pratiques cliniques 1 | | 48 | O |
| | | Ecriture d'article scientifique 1 | 15 | | O |
| | | | 168 | | |

2ème année de Master

2^{ème} semestre

| UE DISCIPLINAIRES | | | | | |
|--|------|-----------------------------------|-----------|-----------|---------------------|
| Intitulé UE (précisez si obligatoire) / PARCOURS | ECTS | Intitulé des matières | Heures CM | Heures TD | Capitalisable (O/N) |
| Enseignements transversaux S4 | 3 | Langue Vivante Etrangère | | 12 | O |
| | | Séminaires | | 12 | O |
| Médiation et lien social | 6 | | 16 | 24 | O |
| Cliniques médiatisées en extension | 3 | | 16 | 14 | O |
| Pratiques cliniques de l'évaluation | 3 | | 14 | 16 | O |
| PPR Stage et recherche 2 | 15 | Analyse des pratiques cliniques 2 | | 48 | O |
| | | Ecriture d'article scientifique 2 | 12 | | O |
| | | | 160 | | |